

## **Délibération n° 2017-9 du 23 février 2017 relative au compte de gestion de 2016**

L'an deux-mille-dix-sept, le onze janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Comines, salons d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 5 janvier 2017.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (12) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deûlémont ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin ;
- Yves Lefebvre, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Paul Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Yvon Pétronin, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Jacques Veroone, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud.
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines (à M. Detournay).

Absents excusés (5) :

- Annie Bosquart, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Franck Undi, suppléant d'Annie Bosquart, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- Jean-Gabriel Jacob, Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Présents non-votants (2) :

- Élodie Haquette, suppléant d'Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines.

## Délibération n° 2017-9 du 23 février 2017 relative au compte de gestion de 2016

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu sa délibération n° 2016-6 du 25 février 2016 portant budget primitif pour 2016, modifiée par sa délibération n° 2016-8 du 9 juin 2016 ;  
Vu sa délibération n° 2017-8 du 23 février 2017 relative au compte administratif de 2016 ;  
Vu les titres définitifs des créances à recouvrer ;  
Vu le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;  
Vu les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats ;  
Vu le compte de gestion de 2016 dressé par Monsieur Jean-Michel Lenglet, inspecteur divisionnaire des finances publiques d'Halluin, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Comité syndical est appelé à statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article unique.** — Le compte de gestion de 2016, établi par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques d'Halluin et visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Comité syndical. Ledit compte de gestion est adopté.

Transmis en préfecture le 2 MAR. 2017

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY